

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

10 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

04 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

11 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSANT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

Délibération n°07

SCOLAIRE - MISE EN PLACE DU PROJET JMADAPT et SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX.

Mme Inci Altuntas expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil, soucieuse des conditions d'accueil des enfants favorise les projets autour de l'inclusion. Cette année scolaire 2023.2024, un certain nombre de projets autour de l'inclusion vont se mettre en place dans les écoles de la ville.

Parmi eux, un dispositif innovant en partenariat Ville - Education Nationale et ADAPEI27 est proposé au sein de l'école JEAN MOULIN.

Ce projet : JEAN MOULIN ADAPEI POUR TOUS (JMADAPT), va permettre aux enfants rolivalois et de la circonscription actuellement à l'IME Le Château aux Andelys de pouvoir être accueillis sur leur territoire d'habitation et va faciliter le quotidien des familles. Il a pour vocation de développer l'inclusion et de ne plus exclure les enfants porteurs de handicap de l'école et de leur lieu de vie. Ainsi, la ville, l'éducation Nationale et l'association ADAPEI 27 partagent la même ambition d'améliorer la scolarisation des enfants en situation de

handicap, au plus près de leur lieu de vie et en privilégiant la scolarisation au sein des écoles de la République.

Pour cela, une salle de classe disponible de l'école JEAN MOULIN accueillera un groupe allant jusqu'à 16 enfants sur les temps scolaires et périscolaires avec une équipe de professionnels composée de : psychologues-psychomotricien-éducateurs spécialisées -moniteurs éducateurs - éducateur Sportif - coordinateur de Projet

Au-delà du bénéfice de ce projet pour les enfants accueillis et leurs familles, il va favoriser également l'inclusion pour les autres enfants de l'école ainsi que la formation inter-métier de tous les acteurs éducatifs (ATSEM, AESH, Animateurs, Enseignants). Les interventions des professionnels seront toutes menées en concertation avec les personnels de l'équipe éducative de l'école, les intervenants culturels et sportifs, les personnels du centre de loisirs ainsi que ceux de la restauration.

La convention d'utilisation des locaux précise les modalités d'accueil et de fonctionnement de ce projet au sein de l'école, du centre de loisirs et de la restauration scolaire.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation des locaux.
- **APPROUVE** la mise en place du projet « Jean Moulin Adapei Pour Tous »

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET